

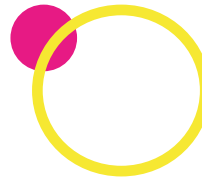
CLASSES DE DÉCOUVERTES AUTOMNE 2022



Sommaire

◆ Mot du coordinateur	_____	p.3
◆ Informations Réservations	_____	p.4
◆ Pourquoi partir avec VVL ?	_____	p.5
◆ Les classes de découvertes	_____	p.6
◆ Organisation d'un séjour	_____	p.7
◆ Les bienfaits d'une classe de découverte	_____	p.8

◆ Projets Classes de Découvertes automne	_____	p.10-14
◆ Ma « Classe Nature »	_____	p.15
◆ Centres de la coopération	_____	p.16-19
◆ Tarifs des classes	_____	p.20
◆ Conditions générales de réservation classes de découvertes automne	_____	p.21-22



Mot du coordinateur

L'année scolaire 2021-2022 n'est pas encore terminée, mais déjà nous nous projetons sur la rentrée scolaire 2022-2023, et les classes de découverte de l'automne.

Cette année scolaire a permis la reprise des classes transplantées, et l'intérêt de ces dernières pour les élèves et les enseignants a été encore plus fort suite à la pandémie qui avait restreint voire interdit les départs.

Les élèves ont pu de nouveau profiter de séjours à la mer, à la campagne ou à la montagne, et découvrir les joies du ski, de l'escalade, de la randonnée et d'autres activités.

Mais plus encore, ces séjours ont démontré une réelle importance dans la cohésion de groupe, le vivre ensemble et le partage de souvenirs communs.

Les enseignants qui ont vécu l'expérience sont les premiers et les meilleurs témoins des bénéfices des séjours sur le bien-être des enfants.

C'est pour cela que dès à présent, nous souhaitons mettre en avant les séjours de l'automne.

Ils permettent d'apprendre à connaître les élèves plus rapidement, plus individuellement, et de créer une vraie cohésion de classe dès le début de l'année.

Ils permettent également d'éduquer à la solidarité, à la citoyenneté, à l'autonomie, à la responsabilisation, et font grandir les élèves.

La mise en place et la déclaration auprès de l'inspection de ces séjours nécessitent des échanges et des décisions dès le mois d'avril de cette année, afin de déposer le dossier dans les délais, et préparer le projet sereinement.

Ce catalogue vous permet de découvrir nos séjours de l'automne, mais vous pouvez également demander un projet plus spécifique selon vos objectifs pédagogiques.

Au plaisir d'échanger avec vous, je vous souhaite une bonne fin d'année scolaire et de belles classes de découverte.

Bien cordialement.

Maxime Vialle
Coordinateur Pédagogique Classes de Découvertes
Association VVL



Informations réservations

Vacances Voyages Loisirs
39, avenue Henri Barbusse, 94408 Vitry-sur-Seine CEDEX

Retrouvez VVL et son actualité sur le site: <http://www.vvl.org>

Site BAFA: <https://vvl-bafa.org/>

Horaires

Du lundi au vendredi
De 9 heures à 12 heures et de
14 heures à 17 heures

Réservations et renseignements:

Louise Fénelon

Directrice du Projet éducatif, de la production et du développement
Mail: louise.fenelon@vvl.org

Maxime Vialle

Coordinateur pédagogique des Classes de découvertes
Mail: maxime.vialle@vvl.org

Mentions Légales:

Vacances Voyages Loisirs, association 1901 – 39 avenue Henri Barbusse,
94408 Vitry sur Seine Cedex
Association de tourisme social et solidaire, régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée le 14
novembre 1946 sous le n° 9462. Agréée le 15 juin 1982 par le ministère de la Jeunesse et des
Sports. Agréée le 17 juin 1983 par le Secrétariat d'Etat au Tourisme sous le n° AG.094.95.0009.
Agrément ESUS le 04 mars 2020. Immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de
Séjours sous le n° IM094100039 le 15 novembre 2016. Membre de l'Union Nationale
des Associations de Tourisme.
SIREN n° 775741861.
NAF n° 5520 Z



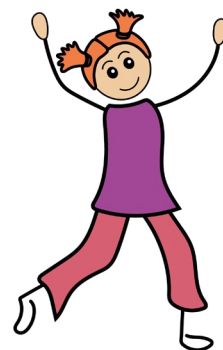
Pourquoi partir avec VVL ?

VVL est un partenaire expérimenté des enseignants, et les raisons de partir avec notre association sont nombreuses.

Point fort de VVL, nous accompagnons les écoles dans la constitution du dossier I.A.

Afin de le constituer, VVL fournit les éléments suivants:

- ◆ Planning prévisionnel
- ◆ Annexe 3 (information sur le transport)
- ◆ Annexe 2 bis (programme détaillé)
- ◆ Schémas de conduite signés et tamponnés par les transporteurs / et licence transporteur
- ◆ Attestation de prise en charge du transport aller-retour si pris en charge par VVL
- ◆ Attestation de prise en charge du transport sur place
- ◆ Tableau de composition de l'équipe
- ◆ Diplômes du personnel d'encadrement (VVL et intervenants extérieurs)



La journée « **Portes Ouvertes** », qui se déroule chaque année, dans les locaux de VVL, à Vitry sur Seine permet aux enseignants qui partent ou souhaitent partir en classes de découvertes, de rencontrer les équipes de l'association et les directeurs/trices de centre. C'est l'occasion d'échanger sur le projet, le fonctionnement et les activités.

Des centres dédiés aux classes !

Les structures accueillant des classes sont des centres de vacances qui accueillent des groupes régulièrement dans l'année. Ils sont donc adaptés et fonctionnels pour accueillir un enseignant et sa classe.

Les centres ont tous reçu l'agrément de l'éducation nationale, et les commissions de sécurité sont à jour. Régulièrement, les centres sont visités par VVL, les collectivités, les institutions, la DDCS, et des laboratoires viennent faire des tests sur la qualité de l'eau par exemple, pour garantir des centres en conformité tout au long de l'année.

Les centres sont tout confort, avec le Wifi ou un accès internet, des chambres adultes, des repas confectionnés sur place, une lingerie pour les lessives, un véhicule à disposition...

Les enfants dorment dans des chambres où la non-mixité est respectée, avec les animateurs à proximité en cas de besoin, et les enseignants ont leur chambre.

La réunion d'information

La réunion d'information à destination des familles est un moment privilégié pour échanger avec ses dernières, et répondre aux éventuelles interrogations.

Le directeur/la directrice, ou un personnel du siège de VVL vient dans l'école présenter le séjour aux enfants et aux parents.

La date de réunion est déterminée entre l'école, la mairie et VVL.

Le guide enseignant

Ce site internet présente les classes de découverte aux enseignants et aux collectivités.

Il est accessible sur demande auprès du coordinateur pédagogique des classes, et offre une multitude d'informations utiles à la préparation d'un séjour, avec des rubriques telles que: votre projet, le dossier IA, le fonctionnement sur place, les centres VVL, des ressources pédagogiques ...

Les Classes de Découvertes

Vie pratique, moyens humains, prestations

LE RÔLE DE CHAQUE ADULTE:

(Sous réserve de modifications ou de mise en application de nouveaux décrets)

L'ENSEIGNANT : il assume la responsabilité générale du séjour. Il participe aux activités de plein air dans le cadre d'un projet et de ses obligations réglementaires. Il gère les temps de classe et d'étude, tous les jours sauf le dimanche.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION : le directeur peut être secondé, en fonction des effectifs, par un directeur adjoint. Il accompagne l'enseignant. Il lui apporte ses compétences professionnelles, ainsi que les moyens humains, financiers, techniques dont il dispose pour réaliser le projet de classe de celui-ci, que ce soit au plan:

- ◆ **Administratif**: il veille à ce que l'accueil soit assuré en conformité avec la législation, et il prend en charge ou coordonne les tâches de gestion, d'économat et de santé, d'organisation du personnel, nécessaires au bon fonctionnement du séjour.
- ◆ **Sanitaire**: il est chargé du suivi de la santé des enfants : soins aux enfants, hygiène générale (douches, change), urgences et relations avec les services médicaux, prévention (fréquence ou rythme des activités), tenue des documents administratifs officiels, liaison avec les familles et les services des collectivités concernées. Gestion des PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
- ◆ **Pédagogie**: il assure l'organisation, l'exécution et le contrôle du travail des animateurs. Il organise les réservations pour la pratique des activités et la vie quotidienne.

L'ANIMATEUR : collaborateur privilégié de l'enseignant, il participe aux différents moments de la vie quotidienne, à l'animation des activités de plein air (visites, sorties...) et des veillées selon le projet de classe de l'enseignant.

Prestations fournies

- ◆ La constitution du dossier administratif pour les Inspections académiques (planning, diplômes, annexes de transports) 12 semaines avant le séjour (hors périodes de vacances scolaires) conformément à la législation référente: B.O.E.N. du 23/09/99.
- ◆ Sur demande, pour les villes de la région parisienne, une réunion de présentation du séjour (diaportama) avec les enseignants, les familles et les enfants.
- ◆ Le programme complet d'activités conformément à la dominante choisie de la classe de découverte.

DANS TOUS LES CAS:

- ◆ CP – CE1 en REP et REP + : 1 animateur par classe.
 - ◆ CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2 : 2 animateurs par classe, quel que soit l'effectif.
 - ◆ Classes de petits effectifs (ULIS): 2 animateurs par classe.
- Possibilité d'un animateur supplémentaire à la charge de la collectivité ou du contractant.

MOYENS MATÉRIELS:

- ◆ Matériel éducatif de base : jeux de société, livres, matériel pour jeux d'extérieur.
- ◆ Matériel scolaire : les enseignants doivent se munir du matériel nécessaire à la vie de la classe (dictionnaire, compas...) et du petit matériel fongible qu'ils souhaitent.
- ◆ Matériel spécifique : à disposition des enfants selon le type d'activités (ski, voile, équitation...).
- ◆ Budget pour achat de petit matériel éducatif et pour les activités dominantes : géré par l'équipe de direction (à voir lors de la préparation des séjours).
- ◆ Véhicule par centre : un véhicule de service réservé aux nécessités de fonctionnement du centre.
- ◆ Connexion Internet sur le centre.

- ◆ L'accès à toutes les installations du centre.
- ◆ La pension complète : 4 repas par jour
- ◆ La gratuité totale pour les enseignants et l'accueil en chambres individuelles selon les possibilités du centre.
- ◆ L'avance des frais de médecin et de pharmacie pendant le fonctionnement.
- ◆ L'assurance des participants pendant les activités et le rapatriement sanitaire d'urgence.



Organisation d'un séjour

AVANT LE SÉJOUR

Vacances Voyages Loisirs

VVL coordonne les relations entre les enseignants, la ville et l'équipe pédagogique qui accompagne la classe et leur professeur. Soutient les enseignants dans la réalisation de leurs projets pédagogiques. Aide à la réalisation du dossier envoyé à l'Inspection Académique. Organise le séjour; les activités, l'hébergement et le transport.

Les enseignants

Ils élaborent le projet pédagogique, préparent le départ avec les élèves et les familles. Les enseignants sont responsables des enfants et du séjour. Ils mettent en place leur projet de séjour et veillent à son bon déroulement afin d'atteindre les objectifs qu'ils ont fixés.

Les communes adhérentes

Les communes financent les séjours dans le cadre de leur politique éducative et sociale en faveur des enfants et des jeunes. Elles participent à la préparation et l'évaluation des séjours. Les communes propriétaires des centres d'hébergement assurent l'entretien de leur patrimoine.



DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE

Phase d'éveil

7h30 - 8h30 : Lever échelonné et petit déjeuner: **Les animateurs**
 8h30 - 9h00 : Préparation (toilette, habillement, lit, rangement...): **Les animateurs**
 Ouverture de l'infirmerie: **L'assistant sanitaire**

Activité du matin

9h00 - 12h15 : Classe (*) : **Les enseignants**

Repas du midi et temps calme

12h15 - 13h15 : Déjeuner : **L'équipe de direction / les animateurs / les enseignants**
 13h15 - 14h15 : Temps calme : **Les animateurs**
 Ouverture de l'infirmerie : **L'assistant sanitaire**

Activité de l'après-midi

14h15 - 16h30 : Activités : **Les animateurs / Les enseignants**
 16h30 - 17h00: Goûter: **Les animateurs**
 17h00 - 19h00 : Étude en classe : **Les enseignants**
 La douche: **Les animateurs**

Repas du soir

19h00 - 20h00 : Dîner : **L'équipe de direction / les animateurs / les enseignants**
 Ouverture de l'infirmerie: **L'assistant sanitaire**

Après le repas du soir

20h00 - 21h00 : Veillée puis coucher des enfants: **Les animateurs**

(*) Sauf le dimanche

A noter : En fonction du programme, ce temps de classe peut être inversé avec le temps d'activités de 14h15 à 16h30.



Les bienfaits d'une classe de découverte

La classe découverte est avant tout une expérience formidable !

C'est un outil éducatif et social, qui permet de vivre et partager des moments uniques, intransposables au quotidien de l'école.

Le séjour offre de nombreux avantages :

- ◆ Renforcer la cohésion et favoriser la dynamique de groupe
- ◆ Apprendre à vivre ensemble
- ◆ Mieux connaître les enfants et ses collègues
- ◆ Donner la possibilité de partir à des élèves qui n'ont pas la possibilité de le faire avec leur famille
- ◆ Impliquer les élèves dans le projet
- ◆ Enseigner autrement, rendre concret des apprentissages, découvrir des lieux, des environnements, découvrir des disciplines, susciter la curiosité et l'envie de découvrir chez l'enfant
- ◆ Prendre du plaisir à enseigner dans un contexte dépaysant
- ◆ Voir l'évolution et le contentement des élèves pendant et après le séjour
- ◆ Prendre confiance en soi

Pour les enfants

La classe de découverte apporte de nombreux bénéfices aux enfants tant sur le savoir que sur le savoir-être. C'est un excellent moyen d'apprendre autrement, d'échanger, de partager, de cohabiter, d'évoluer dans un nouvel environnement, de découvrir des activités et de nouvelles personnes.

Cela permet le développement personnel, et psycho-affectif en particulier car c'est souvent la 1ère séparation avec les parents, il faut qu'il ou elle apprenne à être autonome, à partager son espace de vie, à participer à différentes tâches quotidiennes... Le cadre de la classe de découverte, entre le scolaire et l'extrascolaire, permet à certains enfants de se révéler autrement, de trouver leur place, et de s'intégrer.

Pour les enseignants

La classe de découverte est un excellent moyen pour favoriser la cohésion de groupe, pour travailler sur le vivre ensemble, pour connaître différemment ses élèves, pour construire des souvenirs qui soudent, pour vivre une aventure commune... c'est aussi la possibilité pour l'enseignant d'utiliser des pédagogies différentes pour transmettre des contenus autrement.

Le thème choisi est propice à un travail sur l'année entière pour que cette classe de découverte s'inscrive dans un parcours comme un moyen et ne soit pas une finalité en soi.

Les relations entre élèves peuvent changer, tout comme celles avec l'enseignant puisqu'ils vivent et partagent des moments inhabituels comme les repas et les couchers.

Pour les parents

Le laisser partir en classe de découverte, c'est une chance formidable que vous lui offrez ! Par de petits gestes simples, vous réaliserez à son retour qu'il aura grandi !





Les projets de classes de découvertes automne:

- ◆ Escalade p.12
- ◆ Milieu Montagnard p.13
- ◆ Milieu Marin p.14
- ◆ Patrimoine p.15
- ◆ Biodiversité p.16



Escalade

Lieu : Méaudre (Isère)

PRÉSENTATION

Venez découvrir le Vercors, et ses paysages.
Ce voyage scolaire est l'occasion d'apprendre à connaître le milieu montagnard, à travers des activités telles que l'escalade, la randonnée... et de sensibiliser les jeunes à l'importance de respecter la nature.

L'escalade se pratique en extérieur, sur un site naturel à Lans en Vercors, et la randonnée sur les sentiers autour du centre.
Les activités sont encadrées par des moniteurs professionnels.

OBJECTIFS:

- ◆ Pratiquer des activités sportives
- ◆ Développer ses aptitudes physiques
- ◆ Découvrir la faune et la flore en montagne
- ◆ Favoriser la cohésion de groupe



Milieu Montagnard

Lieu : Méaudre (Isère)



PRÉSENTATION

Bienvenue dans le Vercors, au cœur de l'Isère.

L'automne est l'occasion de découvrir la montagne avec calme et sérénité, et avec de bonnes conditions météo.

Au programme, randonnée, cani-rando, ateliers faune et flore...

Les enfants vont apprendre, explorer et se dépenser tout au long du séjour.

Les activités sont encadrées par des moniteurs professionnels.

OBJECTIFS:

- ◆ Découvrir la faune et la flore en montagne
- ◆ Favoriser la cohésion de groupe
- ◆ Profiter du dépaysement
- ◆ Éduquer à l'environnement





Milieu Marin

Lieu : La Trinité sur Mer (Morbihan)

PRÉSENTATION

La Trinité sur Mer va permettre aux jeunes d'appréhender le milieu marin, grâce à des activités et visites permettant d'apprivoiser l'environnement, tout en le respectant.

Vous découvrirez les sentiers côtiers, les plages, les marais salants de Kervillen, mais aussi les sites mégalithiques, dans cet écrin de verdure et d'océan.

De plus, le parc de notre manoir offre de grands espaces pour jouer et se ressourcer dans la nature.

OBJECTIFS:

- ◆ Admirez les paysages du Morbihan
- ◆ Découvrez la faune et la flore bretonne
- ◆ Explorez le patrimoine marin
- ◆ Favoriser la cohésion de groupe



Patrimoine

Lieu : La Croix Valmer (Var)



PRÉSENTATION

La Croix Valmer, lieu d'exception, avec notre centre face à la mer, offre à chacun l'occasion d'aller à la découverte de la culture et des traditions de la région.

Des activités de découverte de la faune et de la flore locale, des visites de lieux historiques, et des balades ponctuent ce séjour.

La commune possède 220 hectares de parc naturel protégé et offre ainsi des promenades magnifiques dans les bois et en bordure du littoral: le sentier du littoral de Cavalaire à Saint Tropez de la plage de Gigaro au Cap Lardier est remarquable pour ses paysages.

OBJECTIFS:

- ◆ Découvrir la faune et la flore locale
- ◆ Explorer le patrimoine du Sud
- ◆ S'émerveiller des paysages
- ◆ Favoriser la cohésion de groupe



Biodiversité

Lieu : Tannerre (Bourgogne)



PRÉSENTATION

À deux heures de Paris, Tannerre offre une escapade en pleine nature afin de se ressourcer et profiter des espaces de verdure.

Les jeunes vont pouvoir appréhender le développement durable et les thématiques qui en découlent, l'énergie, la gestion de l'eau, le jardinage... mais également découvrir le patrimoine local, notamment le château de Guedelon.

OBJECTIFS:

- ◆ Développer ses connaissances sur la nature
- ◆ S'aérer le corps et l'esprit
- ◆ Découvrir la Bourgogne
- ◆ Favoriser la cohésion de groupe



Ma « Classe Nature »

Parmi les nouvelles importantes du secteur, l'Éducation Nationale a mis en place **un catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement**, qui vise à recenser l'ensemble des structures labellisées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports pour **l'accueil de voyages scolaires à destination d'élèves du primaire au collège**.

Les centres VVL ont donc fait l'objet de demande de labellisation, afin d'intégrer ce catalogue.

De plus, le logo « **Ma classe nature** » est attribué aux structures d'accueil et d'hébergement labellisées qui remplissent les deux critères suivants :

- Elles proposent des activités orientées autour **du développement durable, de la protection de la nature et de la biodiversité**.
- Elles proposent des séjours au **tarif de référence fixé par le ministère** chargé de l'éducation en concertation avec les associations de tourisme.

Soit :

- ◆ 65 euros TTC par nuitée pour les séjours courts de 1 à 3 nuits
- ◆ 57 euros TTC par nuitée pour les séjours longs de 4 nuits minimum

Exemples de « classe nature » avec VVL

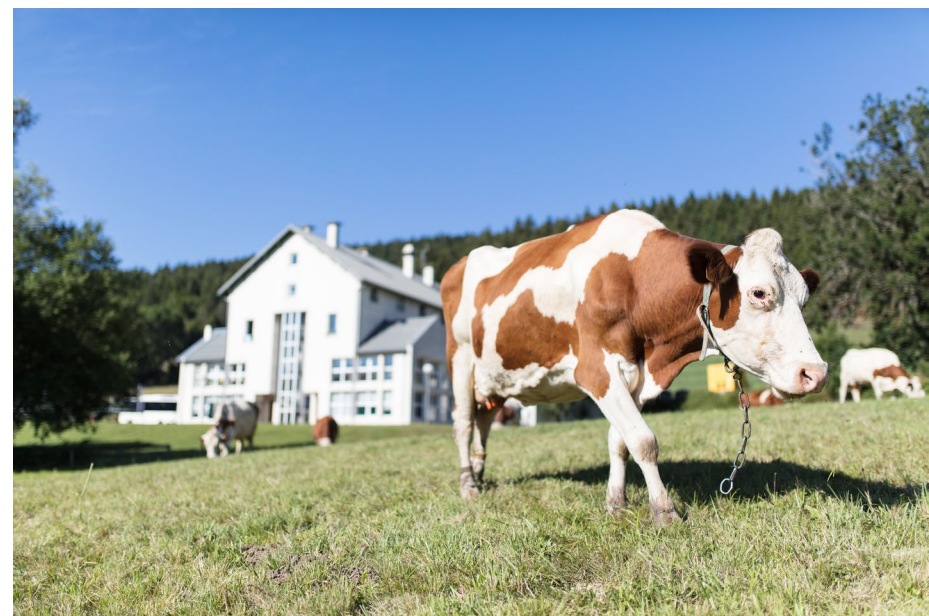
A TANNERRE, la classe biodiversité, au cœur de la nature verdoyante de la Bourgogne.

Ce séjour permet de profiter du parc, de la forêt à proximité et d'un cadre apaisant, avec un tarif accessible qui comprend **un animateur par classe, et une activité nature**.

A MÉAUDRE, la classe à la montagne, dans les décors splendides du Vercors.

Ce séjour dans un petit village montagnard permet un dépaysement certain, avec un tarif accessible qui comprend **un animateur par classe, et une randonnée avec guide de montagne**.

N'hésitez pas à nous consulter pour toute question, ou projet !



Centres de la coopération

MÉAUDRE (ISÈRE)



A 35 km au-dessus de Grenoble, **Méaudre** est un petit village montagnard traditionnel, au cœur du Parc Naturel Régional du Vercors. Ses atouts: son ensoleillement, ses pistes d'accès facile pour les débutants à ski, et son site d'escalade et spéléologie. Les enfants sont hébergés dans des chambres confortables de 5 ou 6 lits, équipées d'une douche et de lavabos.

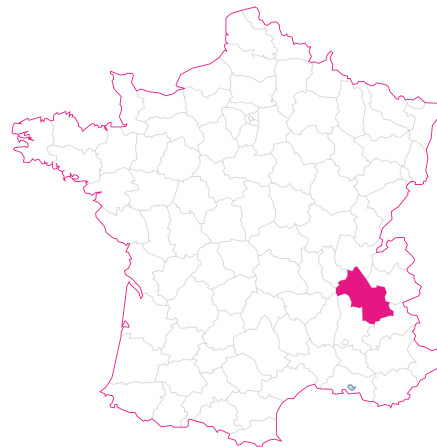
Également à la disposition des enfants: 4 salles d'activités ou classes, une bibliothèque avec un coin cheminée, 2 salles à manger et une infirmerie.

83 enfants pour 3 classes

N° d'agrément : EN 3 811 203 délivré par l'inspection académique de l'Isère le 13 juin 2002

Centre de Plein Air VVL de Vitry-Sur-Seine

478 route de Pertuzon
Les Marais 38112 Autrans
Méaudre
en Vercors
Tél : 04.76.95.20.28



Centres de la coopération

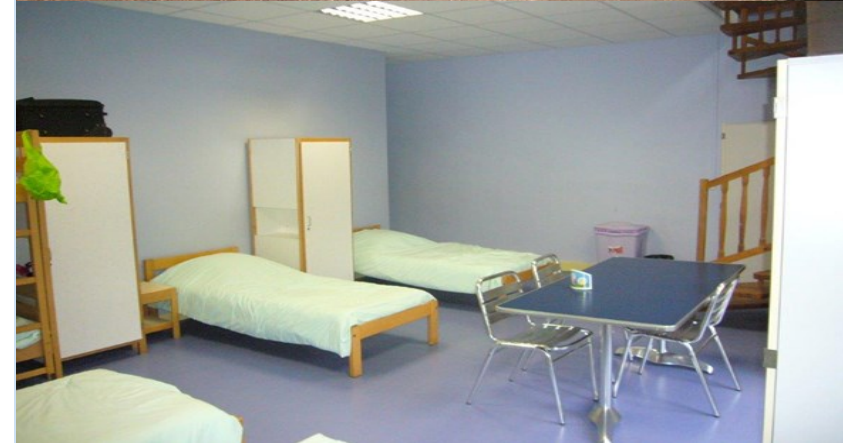
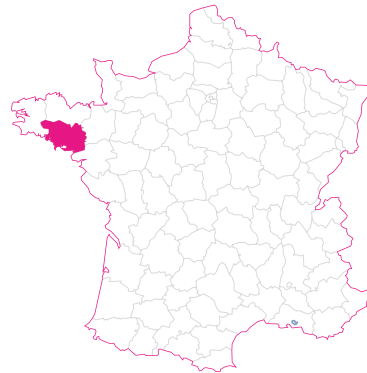
LA TRINITÉ-SUR-MER (MORBIHAN)



La Trinité-sur-Mer est connue pour son port de plaisance, point de départ des grandes courses au large. C'est un port niché au cœur de la baie de Quiberon, non loin du golfe du Morbihan, de Carnac et ses alignements mégalithiques. Cette célèbre station balnéaire de la Bretagne du sud bénéficie d'un microclimat. Le centre de la Trinité-sur-Mer se situe dans une magnifique propriété de 8 hectares, proche du bourg et des plages. Les enfants sont hébergés dans un manoir entièrement rénové, en chambres confortables de 4 à 7 lits.

58 enfants pour 2 classes
N° d'agrément : 5617 délivré par l'inspection académique du Morbihan le 17 avril 1981.

*Centre de vacances VVL de la ville de Bagneux
Domaine de Ker Douras
27 Rue de Carnac 56470 La Trinité-sur-Mer
Tél : 02.97.55.79.52*



Centres de la coopération

LA CROIX-VALMER (VAR)



La Croix-Valmer a su rester une station balnéaire authentique, à la qualité de vie préservée et reste, somme toute, assez loin de l'agitation tropézienne toute proche. En cela, c'est, à n'en pas douter, un point de départ idéal pour aller à la découverte de la région, tant pour ce qui concerne le littoral qu'en ce qui concerne l'intérieur des terres.

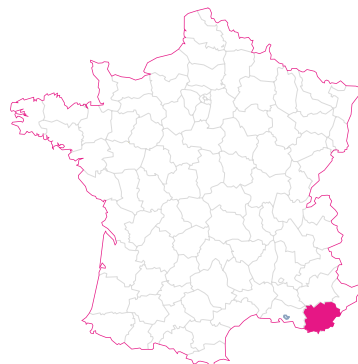
La Bouillabaisse se compose de deux bâtiments: Le bâtiment principal avec, au rez-de chaussée, la partie restauration et au 1er étage la partie hébergement pour les adultes et les enfants: 4 chambres de 3 lits, 3 chambres de 2 lits. Chaque chambre dispose d'un lavabo et d'une douche (les toilettes sont à l'étage).

Le bâtiment annexe complète cet hébergement, avec 6 chambres de 4 lits, 5 de 6 lits. Chaque chambre dispose de toilettes, d'un lavabo et d'une douche. Deux salles sont utilisées en salles de classe ou d'activités en fonction des effectifs.

49 enfants pour 2 classes.

N° d'agrément : 83.11.28.05 délivré par l'inspection académique du Var le 20 mars 2015.

*Centre de Vacances de Vitry
sur Seine « La Bouillabaisse »
383 allée de la Bouillabaisse
83420 La Croix-Valmer
Tél : 04.94.79.60.71*



Centres de la coopération

TANNERRE (YONNE)



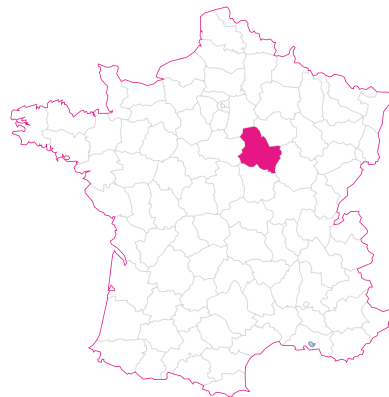
A 2h00 de Paris, le centre de **Tannerre** est implanté en bordure de village, au cœur d'un magnifique parc de 20 hectares qui offre une multitude de possibilités d'activités. Chaque maisonnette est équipée d'un grand salon autour duquel sont disposées les chambres (6 lits) des enfants, deux salles de bain, une grande salle d'activités, une salle de classes, un vestiaire, une mezzanine.

Les parties communes sont les salles à manger, la cuisine et l'infirmerie.

52 enfants pour 2 classes de cycle 1 et/ou cycle 2.

N° d'agrément : 899509. délivré par l'inspection académique de l'Yonne le 08 juillet 1998.

Centre de Plein Air VVL
de Vitry-Sur-Seine
89350 Tannerre-en-Puisaye
Tél : 03.86.45.44.60



Tarifs classes automne 2022

CENTRE	NB JOUR	THÈME	TARIF	CAR	TRAIN
MÉAUDRE	9	ESCALADE	620 €	6850 €	
	10	ESCALADE	660 €		
	9	MONTAGNARD	660 €		
	10	MONTAGNARD	724 €		
LA TRINITÉ	9	MILIEU MARIN	564 €	4900 €	
	10	MILIEU MARIN	600 €		
LA CROIX-VALMER	9	PATRIMOINE	607 €		170 €
	9	PATRIMOINE AVEC PORT CROS	633 €		
	10	PATRIMOINE	643 €		
TANNERRE	9	BIODIVERSITÉ	623 €	2200 €	

Faire vivre un séjour en développant une activité spécifique qui constitue la dominante de votre séjour.

Les tarifs séjours sont à titre indicatif calculés au plus juste et garantissant un accompagnement de qualité pour votre projet. En fonction de vos projets, de la durée et de la variété des contenus, n'hésitez pas à nous consulter, les tarifs pouvant varier à votre avantage.

Tarifs donnés à titre indicatif, prix de séjour sur la base de 25 élèves par classe.

Autre projet, thème et durée de séjour, type de transport, nous consulter.

Les tarifs transports sont donnés à titre indicatif.

Autres tarifs train : sur devis.

*Le tarif transport train comprend le train et la navette gare-centre. ** par car minimum 40 personnes, adultes compris, en dessous de 40 : nous consulter.

A la demande de villes de la coopération, certains contenus varient pour une même destination et durée. Ainsi il peut être normal d'observer des disparités tarifaires.

Tarifs proposés en dehors des éventuelles mesures sanitaires liées au Covid 19, et susceptibles de modifications.

Conditions générales de réservation classes automne 2022-2023

Réservation des places

Vous pouvez vous adresser au secteur "Pôle éducation - Service Classes de découverte" au 01 45 73 40 10. Afin de satisfaire au mieux vos demandes, nous vous conseillons de nous indiquer plusieurs centres, par ordre de préférence, pour chaque catégorie d'âge et d'activités (attention à l'effectif d'accueil de nos centres).

Confirmation des places par VVL

Après accord réciproque entre VVL et les collectivités, VVL leur fera parvenir un dossier et une convention régissant les accords (à retourner obligatoirement dûment datée, signée, et comportant le cachet de votre ville), les annexes des tarifs séjours et des transports, les formulaires de bons de commande, tous les documents nécessaires aux démarches administratives et à la bonne préparation des séjours.

Nous restons à votre entière disposition pour participer dans votre commune à une séance de travail réunissant les élus, enseignants et représentants de VVL pour étudier votre programme « Classes de Découverte ».

Retour des bons de commande à VVL

Le bon de commande devra être retourné à VVL accompagné d'un versement de 50% du montant total des réservations séjours, impérativement:

Pour les classes d'hiver avant fin octobre et de printemps: fin janvier. Pour les classes d'automne: fin juillet.

Pour tout bon de commande non retourné à la date fixée, VVL adressera un bordereau de réservations qui sera considéré comme bon de commande

Facturation

Important : les séjours seront facturés sur la base de 25 élèves par classe. L'enseignant encadrant la classe ne fait pas l'objet de facturation. En cas d'effectifs

moindres ou supérieurs, seules les charges variables seront réduites ou ajoutées sur une base forfaitaire (alimentation, forfaits de ski, etc.) Les classes spécialisées – telles perfectionnement et adaptation -, toutes les classes de moins de 20 et de moins de 12 élèves feront l'objet d'une facturation spéciale. Dans le cas où la classe se déplace, en plus de l'enseignant, avec un aide éducateur, VVL facture à la collectivité la pension complète de celui-ci ainsi que le coût de son transport s'il est organisé par VVL. Toute journée commencée sera facturée comme une journée pleine. Exceptionnellement, VVL se réserve le droit, si nécessaire, de modifier, compléter ou déplacer un séjour sur un équipement de type et de contenu similaires. Toute classe annulée et non remplacée après réception du bon de commande sera facturée conformément aux clauses de dédit contractuelles.

Adhésion

Une adhésion annuelle est recommandée, celle-ci fera l'objet d'un mémoire à l'occasion de la première facturation des séjours organisés par la collectivité avec VVL.

Prestations

Nos tarifs comprennent (saison 2022-2023)

- ◆ Pension: hébergement, quatre repas par jour.
- ◆ Le personnel d'encadrement et d'animation (suivant la législation en vigueur) :
- ◆ Le Directeur qui peut être secondé, en fonction des effectifs, par un directeur adjoint et en fonction du type de gestion des centres.
- ◆ 2 animateurs par classe (CP, CE1, CE2, CM1, CM2) quel que soit l'effectif et 3 animateurs par classe maternelle.

La collectivité peut demander la présence d'un animateur supplémentaire. Tout animateur demandé en plus fera l'objet d'une facturation forfaitaire.

- ◆ Classes de petits effectifs (ULIS, UPE2A): devis particulier suivant effectif et encadrement nécessaire.
- ◆ Le personnel technique et d'entretien,
- ◆ Le matériel éducatif de base,
- ◆ Les activités spécialisées et leur encadrement selon la législation en vigueur,
- ◆ Le matériel spécialisé (skis et chaussures de piste et de fond, remontées mécaniques, raquettes, bateaux, de montagne, vélos, équitation... suivant les centres, les activités et les périodes).
- ◆ De matériel informatique à destination de la direction et des enseignants si besoin.
- ◆ Les frais de gestion et de fonctionnement du centre.
- ◆ Les produits pharmaceutiques d'urgence.
- ◆ Possibilité de blanchissage du linge des enfants et de maison
- ◆ L'assurance responsabilité civile et locative de VVL; y compris l'assistance rapatriement sanitaire d'urgence.
- ◆ La préparation du séjour par VVL et un représentant de l'encadrement avant les séjours;
- ◆ Pension d'un élu municipal, du (de la) directeur (trice) d'école (2 jours par séjour pendant le fonctionnement);
- ◆ Les frais d'administration;
- ◆ Les frais d'investissement;

Nos tarifs ne comprennent pas

- ◆ L'organisation du transport des participants;
- ◆ L'indemnité aux enseignants;
- ◆ Les visites médicales avant le départ (veiller aux vaccinations obligatoires);
- ◆ Le transport des enseignants, élus ou directeur(trice) d'école visitant les centres avant, pendant et après les séjours.
- ◆ Pour les enseignants désirant emmener leurs jeunes enfants: lors de l'envoi des listes, nous vous prions de nous indiquer les enfants d'enseignants dont la pension est à facturer sur le centre, et ceux dont la pension est réglée par la collectivité.
- ◆ VVL attire l'attention des collectivités publiques adhérentes sur les dispositions de l'article L. 227-5 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, lequel stipule que les personnes organisant l'accueil des mineurs mentionné à l'article L. 227-4 (du même code) sont également tenues d'informer les responsables légaux des mineurs concernés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquels ils participent.



Conditions générales de réservation classes automne 2022-2023

Tarifs

Les tarifs des séjours communiqués sont établis sur une base forfaitaire.

Pour des séjours d'une durée inférieure ou supérieure, les tarifs seront communiqués à la demande.

Transport

- ◆ A la demande des collectivités, VVL coordonne et organise le transport.
- ◆ Les tarifs ne sont mentionnés sur les programmes qu'à titre indicatif au départ de Paris, selon les indications de la SNCF et des transporteurs.
- ◆ Dès confirmation des réservations, VVL vous indiquera le mode de transport retenu (car ou train), ainsi que son devis. VVL se réserve le droit d'apporter des modifications d'horaires et de dates en fonction des autorisations de circulation des groupes d'enfants (tarifications spéciales SNCF, interdictions et contraintes de circulation en car, etc.).
- ◆ Les avis de départ et de retour vous seront communiqués environ trois semaines avant le départ.
- ◆ Pour les transports de nuit, si des couchettes s'avèrent nécessaires, prévoir un supplément aller-retour pour chaque participant.

En fonction des horaires, un panier repas sera prévu par VVL pour les trajets qu'elle organise.

Organisation des transports

Les collectivités devront communiquer à VVL le mode de transport souhaité pour chaque séjour (car ou train).

- ◆ Car: La décision de tarification des transports par car sera prise après communication par l'ensemble des collectivités du choix de leur moyen de transport. Les prix seront calculés par autocar et comprendront:
 - ◆ Le voyage aller et retour en sièges inclinables; Deux chauffeurs par véhicule sur certains trajets;
 - ◆ Les frais d'autoroute
 - ◆ Les repas et l'hébergement des chauffeurs
 - ◆ Le convoyage (conditions: voir rubrique convoyage).
- ◆ Train: Pour le transport en train, les prix comprendront :
 - ◆ Le voyage aller et retour enfants-accompagnateurs en 2e classe, places as-sises (si couchette voir transport). Si TGV, niveaux 1 et 2;
 - ◆ Les navettes aller/retour gare-centre.
 - ◆ L'enlèvement et le retour des bagages dans les collectivités peuvent être étudiés par notre secteur, lequel fournira un devis sur demande.
 - ◆ Les valises pédagogiques: pour des raisons de sécurité dans les trains, la SNCF nous oblige à prévoir des valises pédagogiques de 30 kg maximum.
 - ◆ Le convoyage (conditions: voir rubrique convoyage).

Convoyage

- ◆ Le transport est organisé par VVL: le convoyage (aller/retour) des élèves est inclus dans le prix du transport et VVL positionne, par classe, un animateur participant au séjour qui assurera l'encadrement des enfants durant le voyage à partir du rendez-vous fixé par la collectivité. Selon l'effectif des classes, c'est à la collectivité de prévoir les accompagnateurs (élus, personnels administratifs ou parents d'élèves) afin d'assurer toute la sécurité requise par la législation en vigueur.
 - ◆ Dans un cas comme dans l'autre, VVL peut, sur demande, vous aider à trouver les convoyeurs dont vous avez besoin et qui vous seront facturés. Attention: obligation d'un adulte pour dix élèves (le chauffeur de car ne compte pas).
 - ◆ Horaires: Ils sont fixés en tenant compte de la distance à parcourir et de l'itinéraire emprunté. La collectivité devra nous communiquer le lieu de rendez-vous aller/retour.
 - ◆ Si le transport est organisé par la collectivité: c'est à elle de prévoir tout le dispositif réglementaire du convoyage.

Réunion de préparation

La venue d'un représentant de l'équipe d'encadrement dans les municipalités est possible pour rencontrer les enfants, les élus, les enseignants, le médecin scolaire, le responsable des questions de l'enfance, les parents, les représentants du monde du travail..., visiter les écoles, la ville, la cité, le domaine périscolaire... La visite du centre par les enseignants est souhaitée, afin de connaître la structure, le milieu d'accueil et les moyens qu'il offre pour servir le projet pédagogique, mettre en place le projet de fonctionnement. Les réunions seront organisées et coordonnées par VVL dans les villes, en fonction de la disponibilité des équipes d'encadrement, afin d'éviter de perturber les séjours en fonctionnement, entre 4 et 8 semaines avant le début du séjour. Elles seront animées par un des membres de l'équipe de Direction du centre ou un représentant du siège.

